Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES VERBAL DU 2EME CONSEIL CONSULAIRE

DES BOURSES SCOLAIRES 2017/2018

La séance plénière du Conseil Consulaire pour les bourses scolaires s'est tenu le 06/11/2017 à 14 h 00 à l'adresse suivante :

Consulat général de France à Annaba, 1 rue Gouta Sebti, 23000 Annaba

Etaient présents :

Membres de droit :

- M. POINSOT Patrick, consul général, président du conseil consulaire
- M. MELE Sabri, Conseiller consulaire, vice-président du conseil consulaire
- Mme BENCHIKOU Amina, Conseillère consulaire
- Mme MECHERI Zoubeida, Conseillère consulaire

Membres désignés :

- M. FURIC Bertrand, représentant du conseiller culturel
- Mme KASMI Annick, représentant établissement d'enseignement
- M. KHELIFA Sofiane, président de l'adfe, Français du Monde
- M. MESTIRI Abdelhakim, président de l'UFE

Experts :

- Mme CHEVALIER Pierrette, agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- Mme PARACHINI Patricia, consul-adjoint

Absents : néant

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des élèves boursiers à l'issue du CCB1 et non-scolarisés à la rentrée scolaire

Première partie avant examen des dossiers individuels

En introduction le Président a présenté le résumé des travaux des 14 et 15 juin 2017 de la commission nationale des bourses scolaires (CNB) qui a examiné les propositions des premiers conseils consulaires bourses (CCB) 2017/2018 des pays du rythme Nord et des seconds CCB 2017 des pays du rythme Sud. La CNB a validé l'ensemble des propositions du 1er CCB du poste d'Annaba.
Les travaux du 2ème CCB de la campagne 2017/2018 devaient s'inscrire dans le strict respect de l'enveloppe limitative d'un montant de 40.000 € mise à jour dans l'application SCOLA.

Le Président a enfin rappelé les règles de confidentialité qui régissent les débats.

Examen des dossiers individuels

- quatre demandes ajournées en 1er conseil pour complément de justificatifs de revenus
- une seule demande tardive

Le montant des bourses pour l'ensemble des dossiers recevables s'est élevé à 39.421,63 €.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Questions diverses :

1. bourses transport : les membres du conseil consulaire ont décidé que le versement des bourses transport se fera en début de chaque semaine.

2. bourses entretien : le conseil consulaire invite l'établissement à fournir la liste des fournitures données gratuitement aux élèves boursiers par classes.

3. ouverture d'une école française à Annaba : le président informe les membres du conseil consulaire que l'ambassade de France à Alger a saisi le 05/11/2017, le ministère des affaires étrangères algérien d'une demande d'ouverture d'une école française à Annaba.

4. dérogation à d'autres écoles : l'AEFE a répondu à cette question en 2016 en motivant son rejet par la présence d'un autre établissement à Annaba et par les réserves du ministère de l'éducation nationale exprimées en CNB quant à l'attribution de nouvelles dérogations en Algérie. Toutefois, les établissements qui le souhaitent, notamment situés à Constantine, pourront présenter une demande lors de la prochaine réunion du conseil consulaire.

5. versement des bourses scolaires. Le conseil consulaire souhaite qu'un point soit fait sur les dispositions actuellement en vigueur dans ce domaine au niveau bancaire.

La séance est close à 17 h 30

Signataires :
- M. POINSOT Patrick, consul général, président du conseil consulaire
- M. MELE Sabri, Conseiller consulaire, vice-président du conseil consulaire
- Mme BENCHIKOU Amina, Conseillère consulaire
- Mme MECHERI Zoubeida, Conseillère consulaire